

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2.2			
Code	PEGL2B48LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be) HELHa Loverval Aurélie BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL2B48LGA Enseignement langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL2B48LGA Enseignement langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 2			
Code	13_P EGL2B48LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurélié BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement fondamental.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquérir les compétences nécessaires à la formation pédagogique d'un maître de seconde langue dans l'enseignement primaire.

Acquérir les spécificités d'enseigner une langue étrangère à des enfants des classes de primaire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours continuera à aborder différents aspects du métier de professeur de langue(s) dans l'enseignement primaire:

- Analyser les programmes du fondamental.
- Intégrer des informations liées à l'âge des enfants et à leurs capacités.
- Intégrer des informations liées à l'acquisition de la langue maternelle et étrangère chez l'enfant.
- Créer du matériel utilisable dans le fondamental (histoires, jeux, chants, TPR, ...).
- Apprendre à raconter des histoires.
- Travailler sur l'art dramatique et la gestion corporelle.
- Analyser la gestion de classe.

Démarches d'apprentissage

Présentations orales

Intervention du MFP dans les techniques d'apprentissage

Stage d'observation et stage actif

Projet(s) linguistique(s) dans le fondamental

Dispositifs d'aide à la réussite

Réflexion et discussion concernant les exercices formatifs durant l'année

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Portfolio d'articles

Manuels sur l'enseignement d'une langue étrangère dans le primaire

Programme intégré

Manuels et matériels scolaires

Multimédia...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du Q2 se porte sur:

TJ: Projet et stage (participation, premier rapport).

Evaluation finale: le rapport de stage avec les préparations de leçons et des activités et jeux préparés.

Les points du TJ ne sont pas repris au Q3.

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités données au cours et lors de l'évaluation finale. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 70% de la cote pour Madame Berlanda (TJ et évaluation finale) et de 30% de la cote pour Madame Magrofuoco (production journalière).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj + Rap + Stg	30		
Période d'évaluation			Tvs	70	Exm	100

Prj = Projet(s), Rap = Rapport(s), Stg = Stages, Tvs = Travail de synthèse, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE (<https://www.helha.be/app/uploads/2021/09/RGE21-22.pdf>), dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

En cas d'absence, non justifiée par un certificat médical, à une épreuve de production journalière, l'étudiant se verra attribuer la note de zéro.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

